



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

OBJET : Séance extraordinaire du conseil municipal, le 31 janvier 2022 pour l'adoption du budget 2022 et du programme triennal des immobilisations

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Rémi-De-Tingwick

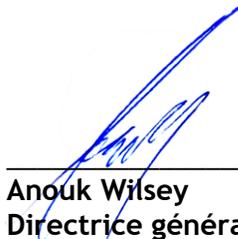
Une séance extraordinaire sera tenue le **31 janvier 2022 à 18h30** à la salle du conseil au 1465 rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick afin de traiter les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-dessous. En raison des mesures sanitaires en vigueur le 31 janvier 2022, il est possible que cette séance doive être tenue à huit-clos. Si tel est le cas, un enregistrement sera disponible en ligne dans les meilleurs délais suivant la levée de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résolution relative à l'article 954 du Code municipal du Québec permettant l'adoption du budget avant le 31 janvier suite à une élection générale
3. Adoption du budget de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour les années 2022-2023-2024.

Les délibérations et les questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget 2021 et le PTI 2022-2023-2024.

DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK CE 18^e JOUR DE JANVIER 2022.

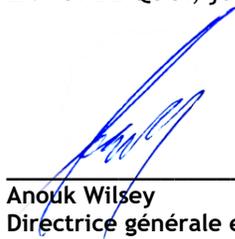


Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant sur le site de la municipalité le 18^e jour de janvier 2022, le tout conformément au règlement 2021-202

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour janvier 2022



Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière